AlterInfos - DIAL > Français > Dial, revue mensuelle en ligne > Archives > Années 2000-2009 > Année 2007 > Octobre 2007 > **BRÉSIL - Violations des droits humains pendant la dictature : le (...)**

DIAL 2958

BRÉSIL - Violations des droits humains pendant la dictature : le gouvernement reconnaît la responsabilité de l'État

Noticias Aliadas

lundi 1er octobre 2007, mis en ligne par Dial

Les pays du Cône Sud, confrontés dans les années 70 et 80 à la violence d'État, ont cherché à revenir sur ces périodes difficiles de leur passé récent par le biais de diverses initiatives, conduites par différents acteurs. Les gouvernements ont de leur côté souvent présidé à la création de Commissions comme en Argentine en 1983 (Commission nationale sur la disparition de personnes), au Chili dans la première moitié des années 90 (Commission vérité et réconciliation, puis Commission réparation et réconciliation), en Uruguay en 2000-2003 [1], et au Pérou en 2002-2003 (Commission vérité et réconciliation) [2]. Au Paraguay, une Commission vérité et justice est elle aussi en train de rassembler des témoignages qui contribueront à la rédaction du rapport final prévu pour août 2008 [3]. Ce texte, publié dans Noticias Aliadas le 5 septembre 2007, traite du rapport sur les crimes commis durant la dictature présenté le 29 août par le président brésilien.

Afin de contribuer à la « récupération de la mémoire », le président Luis Ignacio Lula da Silva a présenté le 29 août un rapport sur les crimes commis durant les régimes militaires au pouvoir entre 1964 et 1985 reconnaissant la responsabilité de l'État.

Le texte, intitulé *Le Droit à la mémoire et à la vérité* retrace, en près de 500 pages, l'histoire de 479 disparus, détaillant les noms des victimes et les circonstances de leurs morts.

Ce rapport, préparé par le secrétariat des droits humains de la présidence de la République du Brésil, se fonde sur les informations recueillies depuis 1996 par la Commission spéciale sur les morts et les disparus politiques.

« Il s'agit d'un travail de portée historique, dans lequel l'État reconnaît les droits des familles de Brésiliens morts et disparus sous la dictature militaire », explique Marco Antônio Rodrigues Barbosa, président de la commission. « C'est une récupération de la mémoire, de la vérité et par conséquent, de la justice, sans esprit de vengeance. Ce n'est pas le gouvernement mais l'État qui a réalisé ce travail ».

Le rapport a été présenté à l'occasion du 28ème anniversaire de la loi d'amnistie de 1979 s'appliquant aussi bien aux militaires qu'aux civils, accusés de délits commis durant les 20 années de répression.

Le rapport fait état de cas de « morts sous le coup de tortures intenses » et affirme que les efforts des militaires pour retrouver les restes des victimes ont été insuffisants.

Selon le rapport, les crimes perpétrés faisaient suite à une « décision consciente des gouvernements de l'époque » et avec « le plein assentiment des commandants en chef des armées », rejetant ainsi le prétexte selon lequel ces violations des droits humains avaient été commises par « des individus agissant à l'insu

de leurs supérieurs ».

Les associations de défense des droits humains et les familles des victimes ont accueilli ce livre comme un « pas vers la révélation du passé ».

« C'est la première fois que le gouvernement rend public le résultat de ses recherches, alors même qu'il en a l'obligation ; mais il n'a pas encore levé le voile sur le lieu et les circonstances de ces décès », a déclaré Victória Grabois, fondatrice de l'association Torture, plus jamais!

Si le gouvernement, en vertu d'une loi promulguée en 1995 admettant sa responsabilité dans la mort d'opposants à la dictature, a en effet versé une indemnisation à plus de 300 familles, Victória Grabois considère que cet argent a surtout permis aux ex-militaires d'alléger leur conscience : « la vie humaine n'a pas de prix ».

La reconnaissance par le gouvernement de la culpabilité des régimes militaires dans les atrocités commises contre leurs opposants pourrait provoquer une avalanche de procès.

Les familles des victimes ont demandé l'ouverture des archives militaires secrètes afin de savoir où sont les corps de leurs disparus, droit défendu par le président Lula.

Ce dernier a ainsi déclaré : « Une des blessures qui restent ouvertes depuis le temps des dictatures est de localiser les dépouilles de nombreux opposants tués. Leurs familles et amis, perpétuant une tradition millénaire, réclament le droit sacré qui est le leur d'enterrer ceux qu'ils chérissaient ».

Pour sa part, Rodrigues Barbosa a demandé que les militaires responsables de tortures et d'exécutions soient punis pour leurs crimes.

« La torture est un crime pour lequel il n'y a pas prescription », a-t-il déclaré, « l'oublier est inadmissible. Le combat n'est pas encore fini. Les archives n'ont pas encore été ouvertes et les corps n'ont pas encore été retrouvés ».

- <u>Dial</u> Diffusion d'information sur l'Amérique latine D 2958.
- Traduction de Gabrielle Luce-Véronique pour Dial.
- Source (espagnol): Noticias Aliadas, 5 septembre 2007.

En cas de reproduction, mentionner au moins la traductrice, la source française (Dial <u>http://enligne.dial-infos.org</u>) et l'adresse internet de l'article.

Notes

- [1] Voir DIAL 2662 « <u>URUGUAY Trente ans après le coup d'État. Le premier rapport officiel sur les violations des droits humains pendant la dictature</u> ».
- [2] Voir notamment DIAL 2667 « <u>PÉROU Le rapport de la Commission de la vérité et de la réconciliation</u> » et DIAL 2676 « <u>PÉROU Le rapport de la Commission de la vérité et de la réconciliation</u> ».
- [3] Voir « PARAGUAY Crímenes de Stroessner bajo la lupa ».